



## Conseil de sécurité

Soixante-troisième année

**5817<sup>e</sup>** séance

Mercredi 9 janvier 2008, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Ettalhi . . . . .	(Jamahiriya arabe libyenne)
<i>Membres :</i>	Afrique du Sud . . . . .	M. Maqungo
	Belgique . . . . .	M. Verbeke
	Burkina Faso . . . . .	M. Kafando
	Chine . . . . .	M. Wang Guangya
	Costa Rica . . . . .	M. Urbina
	Croatie . . . . .	M <sup>me</sup> Mladineo
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Khalilzad
	Fédération de Russie . . . . .	M. Dolgov
	France . . . . .	M. Ripert
	Indonésie . . . . .	M. Natalegawa
	Italie . . . . .	M. Spatafora
	Panama . . . . .	M. Arias
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . .	Sir John Sawers
	Viet Nam . . . . .	M. Le Luong Minh

### Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan

Rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (S/2007/759)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A.



*La séance est ouverte à 10 h 5.*

**Souhaits de bienvenue aux nouveaux membres  
du Conseil de sécurité et remerciements  
aux membres sortants**

**Le Président** (*parle en arabe*) : La Jamahiriya arabe libyenne a entamé son mandat de membre élu du Conseil de sécurité le 1<sup>er</sup> janvier 2008. Durant le premier mois de notre mandat, nous assumons la présidence de cet important organe de l'Organisation des Nations Unies. Nous nous engageons à assumer cette responsabilité sans pareille avec un dévouement renouvelé à l'action indispensable de l'ONU et aux idéaux de la Charte.

Dans le même temps, étant donné que le Conseil tient sa première séance de l'année 2008, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux autres nouveaux membres : le Burkina Faso, le Costa Rica, la Croatie et le Viet Nam. Nous nous réjouissons tous à l'avance de leur participation aux travaux du Conseil. Nous sommes convaincus que leur expérience et leur sagesse seront d'une contribution précieuse au Conseil dans l'exercice de ses responsabilités.

Je saisis cette occasion pour exprimer la profonde gratitude du Conseil aux membres sortants – le Congo, le Ghana, le Pérou, le Qatar et la Slovaquie – pour leur importante contribution aux travaux du Conseil.

**Remerciements au Président sortant**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage, au nom du Conseil, à S. E. M. Marcello Spatafora, Représentant permanent de l'Italie, pour la manière dont il a présidé le Conseil de sécurité pendant le mois de décembre 2007. Je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en exprimant notre profonde reconnaissance à l'Ambassadeur Spatafora pour le grand savoir-faire diplomatique avec lequel il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**Rapports du Secrétaire général sur le Soudan**

**Rapport du Secrétaire général  
sur le déploiement de l'Opération hybride  
Union africaine-Nations Unies au Darfour  
(S/2007/759)**

**Le Président** (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix.

Il en est ainsi décidé.

*J'invite M. Guéhenno à prendre place à la table du Conseil.*

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables. Les membres du Conseil sont saisis du rapport du Secrétaire général sur le déploiement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, publié sous la cote S/2007/759.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix. Je lui donne maintenant la parole.

**M. Guéhenno** : Le rapport du Secrétaire général (S/2007/759) est sur la table du Conseil et il parle de lui-même. Mon exposé d'aujourd'hui se concentrera donc sur les principaux défis et sur les obstacles que nous continuons de rencontrer dans les efforts déployés par l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD), y compris, en particulier, la grave détérioration de la situation de sécurité qui s'est manifestée depuis mon dernier exposé au Conseil, le 13 décembre 2007. Je compléterai mon exposé sur la MINUAD par une très brève mise à jour concernant les activités des Envoyés spéciaux MM. Jan Eliasson et Salim Salim.

Je suis heureux d'informer le Conseil que, depuis mon dernier exposé, le transfert d'autorité de la Mission de l'Union africaine au Soudan (MUAS) à la

MINUAD a bien eu lieu le 31 décembre 2007, conformément à la résolution 1769 (2007) du Conseil de sécurité. Cet événement a été marqué par une petite cérémonie à El Fasher, à laquelle ont pris part la direction et le personnel de la MINUAD, la direction de la MUAS et une délégation gouvernementale conduite par le Gouverneur du Nord-Darfour.

Au cours de la cérémonie, les drapeaux de l'Union africaine et de l'ONU ont été hissés côte à côte et un nombre symbolique de membres du personnel a échangé les bérets verts de la MUAS contre les bérets bleus de la MINUAD. Ces actes symboliques ont souligné le partenariat qui lie l'Union africaine et l'ONU au Darfour et ont envoyé un signal fort quant au nouveau niveau de responsabilité que l'ONU et le Conseil prennent pour assurer le succès de cette mission de maintien de la paix dans une région difficile.

Dans cet esprit, je dois rendre compte au Conseil qu'un certain nombre des questions qui ont entravé le déploiement de la MINUAD n'ont toujours pas été résolues. Beaucoup de ces questions dépendent directement du résultat des discussions engagées avec le Gouvernement : la confirmation définitive de la composition de la force, la finalisation de l'accord sur le statut des forces, la fourniture de terrains pour la mission, l'octroi de l'autorisation de fonctionner 24 heures sur 24 et la conclusion d'un accord sans équivoque sur la tenue portée par les personnels militaire et de police de la MINUAD.

Au cours de l'exposé du 13 décembre, qui faisait suite à la réunion tenue à Lisbonne avec les représentants soudanais en marge du Sommet Union européenne-Union africaine, nous avons informé le Conseil que le Gouvernement soudanais avait donné son accord à la tenue, à Khartoum, d'une série de réunions de suivi avec la direction de la MINUAD afin de résoudre toutes les questions pendantes. Un certain nombre de ces réunions ont eu lieu mais elles n'ont pas encore produit les résultats nécessaires.

Comme le Conseil le sait, nous sommes engagés dans des discussions avec le Gouvernement au sujet de la composition de la composante militaire de la MINUAD depuis maintenant plus de trois mois. Alors que le Gouvernement a exprimé ses objections au déploiement d'unités thaïlandaises et népalaises ainsi qu'à celui d'une unité du génie combinée de pays nordiques, aucune position formelle écrite sur ces pays fournisseurs de contingents ne nous a été

communiquée. Cependant, je peux maintenant informer le Conseil que le Gouvernement s'est opposé verbalement au déploiement de l'unité nordique. La perte de cette capacité du génie aura des conséquences sérieuses sur la rapidité de notre déploiement et sur la capacité de la MINUAD à assurer des tâches de réhabilitation d'infrastructures, comme par exemple la remise en état des pistes d'atterrissage des aéroports, qui aurait facilité notre déploiement et aurait directement bénéficié à tous les habitants du Darfour. Nous sommes en train de réfléchir à la manière de compenser cette perte très regrettable.

*(l'orateur poursuit en anglais)*

Je saisis cette occasion pour remercier ces pays nordiques qui ont travaillé très dur et dépensé de l'argent pour préparer leur contribution. Nous sommes prêts à examiner les possibilités de déployer cette unité du génie dans une autre opération de maintien de la paix, où elle pourrait être utile.

En ce qui concerne l'accord sur le statut des forces, le Gouvernement avait accepté d'être prêt à entamer les consultations le 13 décembre. Pourtant, il n'y a à ce jour aucun interlocuteur pour faire avancer ces discussions. Il est primordial que la touche finale soit mise au plus vite à cet indispensable accord juridique et qu'il s'agisse d'un texte crédible qui permettra à la Mission de mener à bien ses difficiles fonctions. D'après les dernières informations que nous avons reçues de Khartoum, les négociations commenceront samedi. Il faudra progresser rapidement afin de rattraper le temps perdu. Pour accélérer ce travail, nous allons renforcer notre équipe de négociations en lui adjoignant le Sous-Secrétaire général Hocine Medili, qui a été nommé Représentant spécial adjoint de la MINUAD chargé des opérations et de la gestion. M. Medili s'attachera tout particulièrement à travailler avec le Gouvernement pour finaliser l'accord sur le statut des forces.

S'agissant des opérations 24 heures sur 24, et des vols de nuit en particulier, le Gouvernement a autorisé ces vols à la condition que l'ONU modernise les aéroports nationaux. Bien que nous soyons disposés à fournir une aide en la matière, la remise en état des aéroports est une entreprise de longue haleine et non pas une nécessité opérationnelle pour que la MINUAD puisse effectuer des vols de nuit. La Mission Union africaine-Nations Unies a été établie par un mandat du Conseil de sécurité et doit pouvoir opérer en toute liberté 24 heures par jour.

Pour ce qui est des terrains, nous n'avons pas encore été en mesure de finaliser un accord avec le Gouvernement sur la fourniture d'un terrain adéquat à El Geneina.

Comme je l'ai dit plus tôt, le Gouvernement remet aussi sur la table la question des uniformes de la MINUAD. Au cours des heures qui ont précédé la cérémonie de transfert d'autorité, les représentants du Gouvernement ont informé le Représentant spécial conjoint, M. Adada, et le commandant de la Force, M. Agwai, qu'il n'accepterait pas une nouvelle affectation du personnel de la MUAS. Néanmoins, nous avons procédé à sa réaffectation, conformément à l'accord conclu avec l'Union africaine sur la question des uniformes et parce que nous avons cru comprendre que le Gouvernement avait accepté le port du béret bleu lors de la visite effectuée par le Conseil de sécurité à Khartoum le 17 juin 2006, au moment où Khartoum avait également accepté l'Opération hybride sans conditions. Comme les membres du Conseil le savent, le Gouvernement a accepté le déploiement d'une force hybride, c'est-à-dire une force unique dotée d'une seule identité. Si l'on conserve le béret vert pour les contingents africains, et le béret bleu pour les autres, comme l'a proposé le Gouvernement, cela reviendrait effectivement à établir deux forces séparées aux identités distinctes, ce qui saperait l'unité de la force et qui est contraire aux principes fondamentaux de l'ONU.

S'il est nécessaire de progresser rapidement sur ces questions, il faut signaler également que le Gouvernement a débloqué du matériel de communication qui avait été saisi à Nyala, et qu'il a aussi autorisé la MINUAD à utiliser la plate-forme logistique d'El Obeid comme théâtre d'opérations. Nous espérons que ces faits nouveaux aideront à susciter une dynamique qui ouvrira la voie au règlement des obstacles les plus importants, que je viens de définir.

Le Gouvernement considère que les questions en suspens que j'ai énumérées sont d'ordre technique et devraient être réglées comme telles. Nous sommes tout à fait d'accord et nous pensons qu'il n'y a aucune raison que ces questions continuent de se poser toujours, en particulier au vu de l'impact négatif qu'elles ont sur le déploiement de la mission et l'exécution de son mandat.

Le Secrétariat et le Gouvernement poursuivront leurs consultations de haut niveau sur ces questions,

mais c'est grâce à une discussion touchant les questions pratiques à Khartoum et sur le terrain au Darfour que l'on parviendra à une solution définitive. À cette fin, M. Adada et ses principaux collaborateurs se sont offerts sans conditions pour travailler avec leurs homologues au Gouvernement. Des consultations se poursuivent avec le Gouvernement soudanais en vue de résoudre ces problèmes. Ce week-end, le Secrétaire général s'est entretenu par téléphone avec le Président Al-Bashir. Cette prise de contact qui sera suivie de discussions techniques avant leur rencontre au sommet de l'Union africaine. Nous continuerons de faire de notre mieux pour régler ces questions avec le Gouvernement soudanais. Mais, évidemment, chaque semaine qui passe retarde d'autant une complète mise sur pied de la mission.

Comme nous l'avons indiqué dans notre dernier rapport au Conseil sur la MINUAD, le personnel de la mission est effectivement composé du personnel qui appartenait précédemment à la MUAS, auquel se sont ajoutés quelques nouveaux soldats et policiers arrivés dans la zone de la mission depuis le transfert d'autorité le 31 décembre. Si des éléments d'avant-garde de l'unité de génie chinoise et l'unité de police constituée du Bangladesh sont actuellement sur le terrain, la grande majorité des composantes militaires et de police de la mission est constituée d'unités et de personnel qui avaient déjà servi dans la MUAS, y compris les deux bataillons supplémentaires du Nigéria et du Rwanda arrivés en novembre. En tout, la MINUAD ne comprend actuellement qu'un peu plus de 9 000 militaires en uniforme.

Nous faisons tout notre possible pour veiller à ce que les nouvelles unités de la MINUAD se déploient le plus rapidement possible au Darfour. Néanmoins, il est clair que ces déploiements doivent se faire plus rapidement si nous voulons avoir un impact concret sur la situation au cours du premier semestre de cette année. Les visites de reconnaissance effectuées par les pays fournisseurs de contingents au Darfour, ainsi que les négociations habituelles sur les mémorandums d'accord et la présentation de listes comprenant l'ensemble du personnel et le matériel qui doivent être déployés sur le terrain, ne se font pas assez rapidement.

En outre, alors que nous procédons aux négociations de routine sur les mémorandums d'accord avec les fournisseurs de contingents, certains ont commencé à assortir leur participation de conditions qui ne nous permettront pas d'accepter leurs contributions, proposant notamment de limiter le

déroulement les opérations aux heures diurnes et de limiter les déplacements de toute personne se trouvant dans le voisinage immédiat des bases militaires de la MINUAD. Si nous acceptons ces conditions, la mission perdrait sa capacité d'exécuter son mandat de manière crédible.

S'agissant des prochains déploiements, nous espérons que des éléments avancés des bataillons d'infanterie égyptien et éthiopien arriveront au Darfour d'ici la fin du mois de février, à condition que certaines des questions en suspens soient réglées, et que le reste de l'unité de génie chinoise arrivera au mois de mars. La plupart des unités de soutien devraient être déployées avant juin 2008. Cinq autres bataillons devraient être déployés durant le deuxième semestre de l'année.

Les difficultés que nous avons au niveau du déploiement sont aggravées par les pénuries auxquelles nous sommes confrontés dans un certain nombre de domaines critiques. Depuis le dernier exposé que nous avons fait au Conseil, nous n'avons reçu aucune offre relative aux moyens essentiels de transport terrestre et aérien. Ces unités manquantes – une unité de transport lourd et une unité de transport moyen, trois unités d'hélicoptères de manœuvre, à savoir 18 hélicoptères, et une unité d'hélicoptères légers tactiques, à savoir 6 hélicoptères – permettront à la MINUAD de déplacer du personnel et des ressources sur de vastes zones avec la célérité requise pour répondre aux crises. Elles permettront aussi de réapprovisionner rapidement les unités basées dans des secteurs peu sûrs. Nous ressentons déjà les effets de ces insuffisances en matériel, car nous sommes contraints de réapprovisionner nos troupes par voie terrestre. Cela prend du temps et va devenir extrêmement difficile, voire impossible, pendant une grande partie de la saison des pluies. Je suis au regret de devoir informer Conseil que nous allons disposer d'une unité logistique polyvalente de moins que prévu, un de pays fournisseurs de contingents qui devait la fournir ayant retiré son offre, et d'une unité de reconnaissance aérienne de moins, à la suite d'un examen technique qui a révélé que l'unité promise ne satisfaisait pas aux normes requises.

Pour remédier à ces insuffisances continues dont souffre la force, le Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) a organisé le 27 décembre une réunion avec les pays fournisseurs de contingents, au cours de laquelle nous avons insisté sur les unités manquantes et demandé aux États Membres de nous

fournir le matériel nécessaire. Au cours de cette réunion, le Royaume-Uni a proposé de convoquer une réunion axée sur la constitution de ces unités manquantes. Nous nous félicitons vivement de cette initiative et de toute autre initiative que les membres du Conseil et d'autres États Membres seraient disposés à prendre en la matière. Entre-temps, le Secrétaire général et le Secrétariat continuent d'examiner toutes les options permettant de pallier ces insuffisances critiques. À cet égard, nous examinons avec l'Ukraine la possibilité de transférer des hélicoptères tactiques d'une autre mission. Nous étudions également les propositions de la Fédération de Russie qui consisteraient à fournir des hélicoptères sans pilote aux autres pays fournisseurs de contingents.

Alors même que nous faisons tous les efforts possibles pour accélérer le déploiement et combler les insuffisances dont souffre la force, nous assistons en même temps à une détérioration tragique de la situation sécuritaire au Darfour. Le cycle des affrontements et des représailles entre les Forces armées soudanaises et le Mouvement pour la justice et l'égalité (MJE) dans le Darfour occidental a également fait un certain nombre de victimes civiles et entraîné la réinstallation de 283 travailleurs humanitaires de plusieurs sites compris dans l'État. Le 29 décembre, le MJE a lancé une attaque contre le commissariat de police local et la base des forces armées soudanaises à Seleia, une agglomération située au nord d'El Geneina. Si les rapports relatifs à la violence des combats et au nombre des victimes diffèrent, il a été néanmoins confirmé que le MJE a fini par prendre le contrôle de l'agglomération. Quatre jours plus tard, le 2 janvier, le MJE s'est emparé des agglomérations de Sirba et Abu Suruj, contrôlées par le Gouvernement et situées également au nord de Seleia. Tant dans la presse qu'au cours des échanges entre le dirigeant du MJE, M. Khalil Ibrahim, et les représentants de l'ONU sur le terrain, M. Ibrahim a, à de nombreuses reprises, menacé d'attaquer El Geneina, la capitale de l'État. Le Secrétaire général a vigoureusement condamné les actes du MJE et sa posture hostile.

Suite à l'attaque menée par le MJE contre Seleia, les responsables des services de renseignements militaires du Gouvernement soudanais ont encerclé les installations du général de division Bashir, le représentant du MJE siégeant à la commission du cessez-le-feu à El Fasher. Le personnel gouvernemental s'est heurté à la force de protection de la MUAS, qui assurait la garde des lieux conformément

à la pratique établie par la MUAS consistant à fournir une protection aux représentants du Mouvement siégeant à la commission du cessez-le-feu. Malgré les efforts déployés par les hauts responsables de la MUAS et de l'ONU pour persuader le responsable des services de renseignements militaires de mettre fin à l'opération, le général de division Bashir, ainsi que cinq autres représentants du MJE, ont été arrêtés et placés en garde à vue. Les autorités des services de renseignements militaires ont justifié l'arrestation du représentant du MJE en alléguant qu'il était responsable de l'attaque menée Seleia dans le courant de la journée. C'est un fait nouveau préoccupant qui met en péril l'intégrité des mécanismes qui ont été créés pour mettre fin aux hostilités en cours au Darfour.

La situation sécuritaire au Darfour a pris un tournant inquiétant du fait des hostilités impliquant des éléments tchadiens. Les informations dans la presse, ainsi que celles que nous avons reçues de la MINUAD, indiquent que le Gouvernement tchadien a peut-être mené des opérations contre des rebelles tchadiens dans le territoire soudanais à de nombreuses reprises. De nombreuses informations diffusées par les médias semblaient également indiquer que les forces aériennes tchadiennes auraient bombardé des sites se trouvant dans le sud du Darfour occidental, où l'on pense que les rebelles tchadiens se sont réunis. Nous sommes également conscients que le Représentant permanent du Soudan a envoyé une lettre au Conseil de sécurité, le 28 décembre, pour protester contre ce qu'il appelle des « attaques [tchadiennes] ... contre ... [le] Soudan » en citant notamment les deux attaques aériennes des forces aériennes tchadiennes. Selon des informations récentes communiquées par la presse, le Président Déby aurait confirmé son intention de poursuivre les rebelles tchadiens à l'intérieur du territoire soudanais.

Cela est extrêmement préoccupant car cela pourrait engendrer une escalade et prendre des dimensions internationales et transfrontières. Cela aurait des conséquences dévastatrices sur les réfugiés et les personnes déplacées des deux côtés de la frontière, et compliquerait considérablement les efforts faits actuellement par la communauté internationale pour déployer des opérations de maintien de la paix dans les deux pays.

La violence au Darfour occidental représente un véritable défi pour la MINUAD, qui n'est pas une force de maintien de la paix conçue pour se déployer ou fonctionner dans une zone de guerre. Ce scénario a pris

un tournant extrêmement préoccupant le 7 janvier, lorsqu'un convoi d'approvisionnement de la MINUAD, composé de plus de 20 véhicules blancs clairement signalés qui se déplaçaient à petite vitesse, a essuyé des coups de feu de la part des Forces armées soudanaises à environ 22 heures, alors que le convoi allait de Um Baru à Tine, au Darfour occidental. Le convoi, dont les déplacements avaient été autorisés à l'avance par le Gouvernement et les mouvements rebelles, et qui se composaient principalement de gros camions transportant des rations alimentaires pour le personnel de la MINUAD se trouvant au Darfour occidental, a essuyé de nombreux coups de feu venant d'armes légères et de grenades tirées à la roquette pendant 10 à 12 minutes. Un conducteur soudanais civil a reçu sept coups de feu pendant cet incident, au cours duquel les contingents de la MINUAD ont choisi de ne pas riposter et ont adopté une position défensive.

Après l'attaque, le Commandant adjoint de la Force de la MINUAD a reçu un coup de téléphone du commandant des Forces armées soudanaises dans la région dans laquelle a eu lieu l'incident. Le commandant des Forces armées soudanaises dans la région a confirmé qu'une unité des Forces armées soudanaises avait tiré sur le convoi. Après l'incident, le convoi est parvenu à atteindre Tine vers minuit et le chauffeur blessé est actuellement traité sur le site de l'équipe de Tine.

Je me suis entretenu hier avec le Représentant permanent du Soudan auprès de l'ONU, qui a confirmé l'attachement du Gouvernement à la sûreté et à la sécurité du personnel de la MINUAD et, plus généralement, à la pleine mise en œuvre de la résolution 1769 (2007). Il a également confirmé que le Gouvernement serait prêt à lancer une enquête sur l'affaire à laquelle participera l'ONU. Nous nous réjouissons de ces initiatives. Il convient de veiller à ce que cela ne se produise plus jamais pour assurer la viabilité de la Mission.

Je voudrais enfin donner un bref aperçu des efforts déployés par les Envoyés spéciaux, M. Eliasson et M. Salim, qui se rendront au Soudan cette semaine pour poursuivre les consultations avec le Gouvernement et les mouvements. Suite aux efforts d'unification déployés à Juba et au Darfour ces dernières semaines, cinq factions principales sont apparues : l'Armée de libération du Soudan/Unité, l'Armée de libération du Soudan/Abdel Shafi, le Front uni de résistance, le Mouvement pour la justice et l'égalité/Khalil Ibrahim et l'Armée de libération du

Soudan/Abdul Wahid. Certains de ces mouvements débattent actuellement de l'adoption d'une plateforme commune et de la mise sur pied d'une équipe de négociations, et procèdent à une réorganisation interne et à des délibérations sur des structures de direction.

La visite des Envoyés spéciaux permettra d'évaluer les progrès réalisés en matière d'unification, ainsi que la volonté des mouvements de participer à une réunion dans le style de celle d'Arusha, qui viserait à aider les mouvements à mener à bien leurs efforts d'unification pour permettre le lancement des pourparlers de fond.

Mais la récente escalade des combats au Tchad oriental et au Darfour occidental et la mobilisation du Mouvement pour la justice et l'égalité et des forces soudanaises autour de El Geneina nous préoccupent beaucoup. Ces événements envoient un signal extrêmement négatif quant aux perspectives d'un règlement politique de la crise du Darfour. Pour que de véritables négociations de fond commencent, il importe également que le Gouvernement d'unité nationale convienne d'une équipe commune de négociations et arrive aux pourparlers bien préparé.

Pour terminer, et pour revenir à la question de la MINUAD, nous continuerons de nous inspirer de l'élan modeste créé par le transfert d'autorité. Dans le même temps, nous devons aller de l'avant en comprenant bien

la situation à laquelle nous sommes confrontés. Une guerre, avec des dimensions transfrontières, fait rage. Cinq mois après l'adoption de la résolution 1769 (2007), nous n'avons pas encore obtenu de garanties ou d'accords du Gouvernement concernant les questions techniques de base. Enfin, la Mission elle-même ne disposera ni du personnel ni des équipements nécessaires pour s'acquitter de son mandat pendant plusieurs mois, même dans le meilleur cas de figure.

Je lance un appel à ce Conseil et à l'ensemble de la communauté internationale pour qu'ils nous aident à régler ces problèmes ainsi que les problèmes non résolus, y compris en ce qui concerne les capacités et le matériel spécialisés nécessaires, dans le cadre du processus politique. C'est notre responsabilité collective. Si nous ne réalisons pas de progrès décisifs sur chacune de ces trois questions, nous subirons des conséquences qui compliqueront les efforts déployés par la communauté internationale visant à aider les Soudanais à instaurer la paix et la stabilité au Darfour.

**Le Président** (*parle en arabe*): Je remercie M. Guéhenno pour son exposé exhaustif.

Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 10 h 35.*